

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**  
**DELIBERATION N° 34**

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

**Absentes:**

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

*Entendu le rapport de M. Laiguillon,*

**OBJET : FINANCES** – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Association Table du soir

L'association Table du soir et son collectif de partenaires (Emmaüs, la Croix Rouge, Saint-Vincent-de-Paul, le Point accueil jour et la Peña Or Kompon) ont offert un repas de Noël du partage à leurs accueillis, le 24 décembre 2017. Ils souhaitent être exonérés du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 754,43 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

#### Département des Pyrénées Atlantiques

Le Département des Pyrénées Atlantiques a organisé, le 24 janvier 2018, le forum des pratiques numériques « EIDOS 64 » à la Maison des associations. Cette journée a rassemblé 400 membres de la communauté éducative sur le thème du numérique éducatif, de l'école à l'université. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 1 356,48 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite collectivité.

#### Direction départementale de la cohésion sociale – Pôle jeunesse, sports et vie associative

La Direction départementale de la cohésion sociale a organisé des réunions pour la formation des volontaires en service civique accueillis dans les structures de l'arrondissement de Bayonne. Elle a occupé la salle Suzanne Lacorre les 16 et 17 janvier, les 14 et 15 février, les 21 et 22 mars et les 25 et 26 avril, les 28 et 29 mai et les 19 et 20 juin 2018. Elle sollicite l'exonération exceptionnelle des coûts d'occupation de la salle dont le montant s'élève au total à 1 056 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

#### Association Citoyenneté Justice Pays Basque

L'association Citoyenneté Justice Pays Basque a organisé, les 2 et 3 février 2018, des stages de responsabilité parentale destinés aux auteurs de violences intrafamiliales et conjugales. Elle demande l'exonération exceptionnelle du montant d'occupation de la salle Michel Détroyat de la Maison des associations, qui s'élève à 126,50 €.

Compte tenu de l'objet de ces stages, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

#### Association Euskal Moneta

L'association Euskal Moneta a organisé la Fête Eusko le 4 mars 2018, à la Maison des associations avec, au programme, un marché de producteurs locaux, membres de l'eusko, un repas populaire, des animations et des conférences.

Elle sollicite l'exonération de la moitié du montant d'occupation de l'espace Saez et de salles de réunion, qui s'élève au total à 1 206,50 €, soit 603,25 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

#### Communauté d'agglomération Pays basque

La Direction eau, littoral et milieux naturels de la Communauté d'agglomération Pays basque a organisé, le 14 mars 2018, une réunion d'information et d'échange, destinée à présenter et à expliciter, à ses 170 agents, le processus de prise de compétences et ses impacts en termes d'organisation.

Elle sollicite l'exonération exceptionnelle des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez, dont le montant s'élève à 529,43 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature de la réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite agglomération.

#### Association Integrazio Bartzodea

L'association Integrazio Bartzodea, dont l'objet est d'intégrer les enfants porteurs de handicaps dans les ikastolas, a organisé, le 17 mars 2018, une soirée théâtre en langue basque.

Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 325 €.

Compte tenu de l'objet de cette soirée, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

#### Consulat de Russie

Le Consulat de Russie a organisé, le 18 mars 2018, un bureau de vote pour permettre aux citoyens russes séjournant à Bayonne de pouvoir exercer leur droit, à l'occasion des élections présidentielles. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition d'une salle de réunion qui s'élève à 132 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature du service rendu, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit consulat.

#### CCAS de Bayonne

Le CCAS de Bayonne a organisé, les 22 mars, 27 avril et 17 mai 2018, des séances de formation réunissant l'ensemble des agents d'accueil social de ses services, dans le cadre de son plan de formation.

Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de salles de réunion de la Maison des associations, pour un montant de 264 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit centre communal.

#### Association Les Croisés de Saint-André

L'association Les Croisés de Saint-André a organisé deux manifestations depuis le début de l'année : le loto du printemps, le 25 mars, et un vide-greniers, le 8 avril 2018.

Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élèvent respectivement à 817 € et 703 €, pour un montant total de 1 520 €.

Compte tenu des accords de la Ville avec cette association, il est demandé au conseil municipal d'accorder ces exonérations exceptionnelles de redevance à ladite l'association.

#### Lycée Bernat Etchepare

Le lycée Bernat Etchepare a organisé la manifestation « Sagarno Eguna », le 2 juin 2018 à la Maison des associations. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 857 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance audit lycée.

#### Centre local d'information et de coordination gérontologique

Le Centre communal d'information et de coordination gérontologique (CLIC) a organisé, les 7 et 8 juin 2018, un nouveau forum sur la thématique de la santé et du bien être chez les seniors, avec conférences, ateliers et débats, en association avec de nombreux partenaires institutionnels. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 2 111,05 €.

Compte tenu de l'objet de ce forum, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit centre d'information..

### Association Peña Baiona

L'association Peña Baiona a organisé le 10<sup>e</sup> congrès de la Fédération française des supporters de rugby, les 16 et 17 juin 2018, à Bayonne. Ce congrès a réuni, à la Maison des associations, plus de 200 supporters venus de toute l'Ovalie Française, du Top 14 à la Fédérale.

L'association sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 2 720 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation et de ses retombées pour la ville, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

### SALLE L'ALBIZIA

#### CCAS de Bayonne

Le CCAS de Bayonne a organisé, le 20 décembre 2017, le Noël de l'épicerie sociale. Cet événement traditionnel a concerné plus d'une centaine de personnes dont 60 enfants.

Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de la salle L'Albizia qui s'élève à 208 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit centre communal.

#### Consulat général du royaume du Maroc

Le Consulat général du royaume du Maroc a tenu une permanence samedi 7 avril 2018, à la salle L'Albizia, dans le cadre d'un consulat mobile.

Il demande l'exonération exceptionnelle du montant d'occupation de la salle qui s'élève à 320 € pour le weekend.

Compte tenu de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit Consulat.

#### GIP-Développement social urbain de l'agglomération bayonnaise (GIP-DSU)

Le GIP-DSU a réalisé, le 23 mai 2018, un « diagnostic territorial stratégique » sur la question de la lutte contre les discriminations, dans le cadre du marché national du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il souhaite être exonéré de la redevance de mise à disposition de la salle L'Albizia qui s'élève à 96 €.

Compte tenu de l'objet de cet atelier, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit groupement.

#### Association Relais paroissial de Saint-Esprit – Paroisse Saint-Vincent de Paul

L'association Relais paroissial de Saint-Esprit a organisé, le vendredi 22 juin 2018, sa kermesse annuelle. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de la salle L'Albizia, dont le coût s'élève à 320 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### ARÈNES

#### Fédération nationale des unions des jeunes avocats

La Fédération nationale des unions des jeunes avocats a organisé son 75<sup>e</sup> congrès national à Bayonne, du 9 au 13 mai 2018. A cette occasion, elle a occupé les arènes municipales, le 11 mai, lors d'une soirée qui a réuni plus de 200 personnes venues de la France entière. Elle souhaite être exonérée de la redevance de mise à disposition des arènes qui s'élève à 1 000 €.

Compte tenu de la nature de cet événement et de ses retombées pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à la dite fédération.

### PISCINE LAUGA

#### 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine de Bayonne (1<sup>er</sup> RPIMa)

Le 1<sup>er</sup> RPIMa de Bayonne a organisé des entraînements de natation, le 12 février, les 3, 5, 23 avril, le 6 juin et les 10 et 19 juillet 2018. Il organisera également de nouveaux tests le 3 septembre et le 12 novembre 2018. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation de la piscine Lauga qui s'élève au total à 1 080 € (120 € X 9).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit régiment.

#### Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a organisé les examens du Brevet national de sécurité sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.), le 6 avril et le recyclage du B.N.S.S.A., le 28 avril 2018. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition de la piscine Lauga dont le coût total s'élève à 960 € (480 € X 2).

Ces épreuves s'inscrivant dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'État.

#### Académie de Bordeaux

L'Académie de Bordeaux a occupé la piscine Lauga le 23 avril 2018 à l'occasion d'examens de natation. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève à 480 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à cette circonscription éducative.

### CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

#### Association Les Croisés de Saint-André – section football

L'association Les Croisés de Saint-André - section football - a occupé le Centre aquatique des Hauts de Bayonne à l'occasion de stages de natation, pendant les vacances d'hiver, le 13 février 2018. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève à 29,50 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Le montant total des exonérations exceptionnelles de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux s'élève à 16 848,64 €.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne